



Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - MUTUALISATION - AVENANT N°2 À LA CONVENTION PORTANT RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS NAUTIQUES AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SAINT-GELAIS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250623-C__52_06_2025-DE



C- 52-06-2025

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - MUTUALISATION - AVENANT N°2 À LA CONVENTION PORTANT RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS NAUTIQUES AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SAINT-GELAIS

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L.5211-4-3,

Vu les délibérations des 29 juin 2023 et 21 mai 2024 approuvant la convention portant règlement de mise à disposition de matériels nautiques entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Saint-Gelais et son avenant n°1,

Considérant la sollicitation de la Commune de Saint-Gelais pour la mise à disposition de matériels nautiques sur son territoire du 2 juin au 14 septembre 2025,

Considérant l'intérêt de poursuivre la mise en commun de matériels nautiques entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Saint-Gelais dans un objectif de rationalisation des moyens,

Il est proposé de poursuivre, par un avenant n°2 à la convention initiale, la mise en commun de matériels nautiques avec la Commune de Saint-Gelais, du 2 juin au 14 septembre 2025, selon des conditions d'utilisation précisées dans la convention en annexe et pour un coût forfaitaire annuel de 318,60 € (montant calculé à partir du coût d'amortissement du matériel).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention portant règlement de mise à disposition de matériels nautiques entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune de Saint-Gelais ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant n°2 à la convention et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claire RICHECOEUR

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président